

Technicien territorial option bâtiment

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE HAYANGE Place de la Résistance et de la Déportation - BP 60517 57701HAYANGE
Grade :	Technicien
Référence :	O057200400013306
Date de dépôt de l'offre :	22/05/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/08/2020
Date limite de candidature :	21/06/2020

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Place de la Résistance et de la Déportation - BP 60517 57701 HAYANGE
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Technicien
Famille de métier :	Patrimoine bâti
Métier(s) :	Gestionnaire technique bâtiment

Descriptif de l'emploi :

Placé(e) sous l'autorité du Directeur des Service Techniques, tout en étant polyvalent, vous serez amené(e) à assumer les missions principales suivantes :

Profil demandé :

- Expérience significative
- Titulaire d'un bac, bac professionnel ou BTS/DUT
- Compétences dans la rédaction des pièces techniques des marchés publics et de la réglementation T.C.E en bâtiment
- Connaissance des règles des établissements recevant du public (sécurité incendie et accessibilité).

Mission :

- Veiller à la mise en oeuvre des projets réalisés et conduits par des intervenants externes,

- Assurer la gestion administrative et budgétaire des projets concernés (maîtrise de la loi MOP),
- Concevoir et mettre en oeuvre des projets de construction, d'aménagement ou de réhabilitation des bâtiments publics,
- Programmer et mettre en oeuvre des opérations d'entretien sur le patrimoine bâti de la Ville.

Contact et informations complémentaires : Les candidatures sont à adresser à la Mairie d'Hayange Informations complémentaires : Contact : Thierry FONCK, Directeur des Services Techniques 03 82 82 49 49

Téléphone collectivité : 03 82 82 49 49

Lien de publication : www.ville-hayange.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.